

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

A la suite de ces négociations, est-ce que le ministre pourrait dire s'il a reçu des commentaires de la part de ces propriétaires d'industries et si ces commentaires sont réellement favorables, parce que nous sommes intéressés à connaître leur réaction lorsque les choses vont mal. Nous sommes également intéressés à connaître leur réaction lorsque les choses se rétablissent. Alors, est-ce qu'il a reçu de ces industriels des communications exprimant la satisfaction des industriels?

[Traduction]

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le ministère, le monde des affaires et les fabricants eux-mêmes ont effectivement eu des entretiens au sujet de l'industrie canadienne des textiles. Il suffit de considérer le dernier trimestre de l'année 1977 pour constater qu'il y a eu un essor de l'investissement dans l'industrie textile. Les fabricants canadiens investissent dans l'expansion de leurs usines, ce qui leur permettra de mieux desservir la population canadienne dans les années à venir.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA DIFFUSION DE CERTAINS DOCUMENTS SECRETS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général et du ministre de la Justice, je poserai ma question à notre omniscient vice-premier ministre. Ce matin, à la radio d'État, Hal Anthony a fait certaines révélations qui requièrent des éclaircissements. Il a précisé que 58 exemplaires du document ultra-secret dont il parlait avaient été remis à ses sources d'information et il en a nommé quelques-unes. Un procès relatif à cette affaire va débiter aujourd'hui à Toronto.

Le document en question était à ce point secret que le Général Dare et le solliciteur général ont demandé au député de Leeds de le leur remettre. Voici ma question: dans quel but, pour quelle raison inconcevable ces nombreux exemplaires ont-ils été remis, entre autres personnes, au Président de la Commission de la Fonction publique, au sous-ministre adjoint des Finances—comme si le ministre n'avait pas déjà assez de problèmes—à un fonctionnaire du ministère de l'Industrie et du Commerce et au sous-ministre des Approvisionnements et Services? On a fait parvenir ce document très secret à ces quatre personnes et à bien d'autres. Le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer à quel principe cette diffusion obéissait?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au très honorable député de me prêter cette qualité d'omniscience, mais je crains que ma réponse ne le déçoive. A

Questions orales

ma connaissance, le document en question a été distribué de la façon normale . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Merveilleux!

M. MacEachen: . . . et ceux qui l'ont reçu reçoivent normalement les documents de ce genre. Je ne suis pas en mesure de divulguer les noms des personnes auxquelles sont envoyés de tels documents, mais je puis vous dire qu'en l'occurrence, la distribution s'est faite normalement.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, s'il en est ainsi, Dieu nous vienne en aide pour assurer la sécurité dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je demande donc au ministre—et je tiens à lui rendre hommage pour sa constante franchise—s'il veillera à ce que, lundi, le solliciteur général, si celui-ci est de retour à la Chambre, dépose la liste de 58 personnes qui ont reçu ce document secret, de la façon normale. Cela serait extrêmement utile parce qu'une poursuite a été entamée du fait que la presse a eu communication de certains de ces documents.

Est-ce que les 58 ont été récupérés à l'exception de un ou deux? Combien ont été renvoyés au ministère à la demande du solliciteur général ou du gouvernement? Combien sont encore en circulation? La réalité de la persécution du député de Leeds apparaîtra lorsque nous aurons la réponse à ces questions.

● (1132)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, personne ne voudra admettre que le député de Leeds ait fait l'objet de persécutions. Je pense que la question a été réglée par le ministre de la Justice et tout est rentré dans l'ordre à cet égard.

Je dirais au très honorable député que le gouvernement n'a pas l'intention de publier la liste des destinataires des documents intéressant la sécurité nationale. Le très honorable député devrait bien comprendre que les services de renseignements ennemis sont à l'affût d'informations de ce genre. La liste des destinataires habituels des documents intéressant la sécurité ne doit pas être révélée et ne le sera pas parce qu'il s'agit là, je le répète, d'un sujet de caractère confidentiel.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, voilà un prétexte très amusant. Je demanderai alors au ministre de m'expliquer en quoi ce document concernant la sécurité pouvait bien intéresser le président de la Commission de la Fonction publique, le sous-ministre adjoint des Finances, le représentant de l'Industrie et du Commerce et surtout les Approvisionnements et Services. Pourquoi leur renvoyer des documents de ce genre s'ils sont ultra-secrets? Comment le ministre peut-il nous dire qu'il ne peut pas révéler ce renseignement? Il semble bien qu'ils ont lancé les documents en l'air et que 58 personnes ne sont empressées de les ramasser.

Des voix: Bravo!